



54 PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 6 octobre 2009

Présidence: Laurent Schatzmann

Ouverture: 20h00

Appel: 34 membres présents, 18 membres excusés

Excusés
Pierre Aepli
Jean-Claude Bédert
Marc Boissard
Robert Damond
Michel Deruaz
Patrick Guignard
Loïc Haldimann
Christian Hay
Fabien Jaquet
Jamal Laksiri
Richard Lecoultre
Louis-Claude Masset
Vanessa Monney
Gisèle Musy
Alain Quiblier
Philippe Rosset
Arnaud Vanni
Paul Veyrassat

Le quorum est atteint: 65%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – communiqué N° 24.
4. Désignation d'un nouveau membre (PSVR) à la commission des finances.
5. Dépôt du PM N° 76 – Arrêté d'imposition pour les années 2010 et 2011.
6. Préavis Municipal N° 71 – Modification du règlement communal sur la protection des arbres - rapport de la commission ad hoc.
7. Préavis municipal N° 74 – Demande de crédit pour la réalisation du giratoire de la Couronnette - rapport de la commission ad hoc et proposition d'amendement de la Cofin.
8. Préavis municipal N° 75 – Demande de crédit complémentaire au budget 2009 - rapport de la Cofin.
9. Divers et propositions individuelles.



La séance est ouverte à 20h00 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président informe d'une petite modification de l'ordre du jour; il s'agit, au point 7, de la suppression de la présentation de l'amendement de la Cofin.

Il lit ensuite la lettre de démission de M. Deyhle de sa fonction de membre de la Cofin.

Il évoque enfin la difficulté éprouvée à mettre sur pied l'ordre du jour de la séance, et encourage les commissions à faire diligence dans l'organisation des séances, dans le traitement des rapports et dans leur remise afin de respecter les délais. Ceci facilitera le travail du bureau, celui des commissaires et permettra aux conseillers de se préparer au mieux pour les conseils.

Il en profite pour remercier les scrutateurs ayant travaillé lors des votations de septembre et leur annonce les votations de novembre.

3. Communications de la Municipalité.

M. Zeugin communique sur 2 sujets :

A propos de Rodéo 2 la réponse pour l'examen préalable se fait attendre depuis déjà 11 mois, et toujours rien ne vient...

A propos de la Grand Rue, le rapport a été reçu de la part des services cantonaux et le service des monuments historiques demande la création d'un PPA dans la zone du parking du Château, ce qui ne sera pas fait avant la réalisation des travaux. Il a plutôt été décidé de revenir à un projet essentiellement routier et de réaliser les travaux en créant un parking provisoire pour la durée des travaux et de faire un PPA à la suite, après réalisation des travaux. Il faut savoir qu'un PPA prend au minimum 2 ans (quand tout va bien) et bien davantage (quand tout ne va pas bien).

Le bulletin de communication « chantier » expliquera ceci en détail au mois de novembre.

4. Election d'un membre à la commission des finances.

Mme Gisèle Musy est proposée par le PSVR en remplacement de M. Deyhle. Aucune autre proposition ne se faisant jour, elle est élue tacitement car elle n'est pas présente au Conseil.

5. Dépôt du préavis N° 76 – Arrêté d'imposition pour les années 2010 et 2011.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

6. Préavis N° 71 – Modification du règlement communal sur la protection des arbres. Rapport de la commission ad hoc.

M. Peter, président, lit les conclusions du rapport qui sont les mêmes que celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond.



M. Roland prend la parole afin de manifester son mécontentement à propos du traitement de ce préavis. Il déplore que la Municipalité n'ait pas pu bénéficier du même privilège que les chefs de groupes qui l'ont reçu quelques jours avant le conseil. Il est surpris de constater qu'il a fallu trois mois et demi à la commission ad hoc pour présenter un préavis qui ne traite du sujet que sur 5 lignes. Les 15 lignes supplémentaires sont réservées à l'apologie peu flatteuse, voire mensongère, du municipal en charge du dicastère concerné. Il est toutefois rassurant de constater que ce préavis a été accepté par l'unanimité de la commission malgré le flot de reproches et de désinformations émis par cette même commission. Il tient à rectifier certains commentaires et à apporter certaines informations. Le cahier des charges élaboré et approuvé par la Municipalité le 6 mars 2003 reste jusqu'à nouvel avis en vigueur et appliqué. Le recensement des arbres communaux, qui n'a jamais été entrepris par le municipal précédent, mérite la plus grande considération de sa part. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a annoncé cette intention à la commission de gestion en 2008. Quant aux maintes tentatives de la commission des arbres de planifier une stratégie, il reste songeur à propos de cette désinformation. Il n'est pas du ressort de la commission des arbres de planifier une quelconque stratégie, mais de celui du municipal concerné. Ce qu'il a fait en lui faisant part de ses intentions de réorganisation lors d'une réunion, et les membres ont alors fait part de leurs commentaires par écrit. Le fonctionnement de la commission n'a pas changé à ce jour. D'autre part il s'étonne des remarques subjectives et des attaques sans fondement à propos des relations entre le municipal concerné et la commission à laquelle il n'accorderait pas de considération. A ce jour il n'a reçu aucune réclamation orale ou écrite de la part de cette commission.

Le président ajoute alors qu'il prend à son compte l'omission de l'envoi du rapport sous forme électronique à la Municipalité.

M. Walter avoue être surpris de la teneur du deuxième rapport distribué ce soir, qui n'est pas la même que celle du premier rapport qu'il a eu l'occasion de lire lors de son envoi aux chefs de groupes.

M. Hunziker est également étonné de l'ajout qui a été fait sur le deuxième rapport. Il est vrai que M. Roland y est attaqué et nulle part on ne peut trouver ses réponses ou explications. Il n'est vraiment pas satisfait de l'ajout fait à ce rapport.

M. Goël estime regrettable que le rapporteur, Mme Monney, ne soit pas présente à cette séance car selon ses dires, ce n'est pas elle qui a modifié le premier rapport.

La discussion est alors close et le Président passe au vote.

Le résultat du vote est que les conclusions du préavis N° 71 sont acceptées à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 71 de la Municipalité du 8 juin 2009,
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

La modification du règlement communal sur la protection des arbres.

Le **Préavis N° 71** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 6 octobre 2009



7. Préavis N° 74 – Demande de crédit pour la réalisation du giratoire de la Couronnette. Rapport de la commission ad hoc.

M. Peter, rapporteur, lit les conclusions du rapport, qui sont les mêmes que celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Théodore explique que la Cofin a retiré ses amendements car ils n'étaient pas d'une grande importance, et de plus la Cofin ne veut pas alimenter davantage l'argument d'ingérence qu'on lui prête de façon récurrente. A ce propos, il faudra redéfinir le rôle et les attributions de la Cofin afin de se débarrasser une fois pour toutes de ce genre d'arguments.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le résultat du vote est que les conclusions du préavis N° 74 sont acceptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 74 de la Municipalité du 17 août 2009,
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du giratoire de la Couronnette, selon le projet mis à l'enquête.
2. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Sfr. 1'491'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux, dont à déduire, outre les éventuelles subventions à recevoir, les participations des partenaires concernés, à savoir :
Participation de Rivesrolle SA: Sfr. 50'000.-
Participations forfaitaires des communes de Mont sur Rolle et Perroy: Sfr. 430'000.-
3. D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme de Sfr. 1'491'000.- sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte N° 4300.5010.12.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans.

Le **Préavis N° 74** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 6 octobre 2009

8. Dépôt du Préavis municipal N° 75 – Demande de crédit complémentaire au budget 2009. Rapport de la Cofin.

Mme Schmutz, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont les mêmes que celles du préavis. Le président ouvre ensuite la discussion sur le fond. Aucune remarque n'étant émise, la discussion est aussitôt refermée pour faire place au vote.

Le résultat du vote est que les conclusions du préavis N° 75 sont acceptées à l'unanimité.



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 75 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009 à hauteur de Sfr. 141'471.-

Le **Préavis N° 75** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 6 octobre 2009

9. Propositions individuelles et divers.

M. Meylan demande pourquoi, en tant que membre de la commission d'urbanisme, il n'a jamais été reconvoqué en séance et demande des explications à M. Goël.

M. Goël explique que M. Meylan a toujours été régulièrement convoqué en tant que membre de la CPU. Les documents reçus par M. Goël lui sont envoyés par e-mail et lui-même les retransmet ensuite aux membres de la commission par e-mail également. M. Meylan ne possédant pas d'adresse mail, M. Goël imprime les documents et les lui envoie, ainsi que la convocation, par courrier postal (courrier A). Pour preuve et par souci de clarté, il a à plusieurs reprises photographié l'enveloppe destinée à M. Meylan, ainsi que la convocation qu'elle contient. Ces photos sont à disposition des conseillers auxquels il les fera parvenir volontiers.

M. Bréchon demande au syndic où en est la réorganisation des services communaux puisqu'une communication municipale aurait dû être présentée lors de ce conseil.

M. Belotti en convient et explique que le temps a manqué entre les deux conseils et que la Municipalité a demandé des offres comparatives ; une partie du travail encore à effectuer pourra l'être avec l'argent encore sur le compte prévu à cet effet et une autre partie devra faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire. Ce thème est donc suivi et sera traité lors d'une prochaine séance de Municipalité.

Il donne également un complément d'information à propos des statuts du personnel qui sont devenus le règlement du personnel. Depuis la fin de la semaine dernière, la Municipalité a reçu l'approbation de la commission du personnel et ce dossier est à nouveau en mains de la Municipalité qui pourra préparer le préavis y relatif.

Mme Schmutz renchérit à propos du Green Bus qu'elle a emprunté quelques fois récemment lors des courses aux "29. Elle a donc pu constater qu'il y a en tout cas une douzaine de personnes dans le bus, ce qui est autant que lors d'autres horaires. Elle aimerait que soit revue la suppression annoncée des courses aux "29 aux heures de pointe.

Mme Tecon prend acte et annonce que dès samedi un arrêt à la déchetterie est prévu. Il n'est pas annoncé dans l'horaire, mais est facultatif et se fera sur demande.



M. Meylan revient à la charge et insiste sur le fait qu'en tant que membre de la CPU il ne reçoit aucun courrier.

Le président aimerait que ce sujet fût clos à présent et demande que ce différend soit réglé à un autre moment.

M. Bréchon a effectué un sondage à propos de l'horaire du Green Bus aux "29. Il confirme que chaque matin, à l'arrivée du bus en gare de Rolle, 15 passagers en descendent (aux heures de pointe en semaine).

M. Belotti tient à remercier le Conseil qui a fait passer des sujets très importants cette année. En particulier le PPA de l'Ouest rollois, qui le 29 avril a été accepté par le Conseil d'Etat. Il s'agit de 31 ans de débats, de courriers, de cas juridiques qui sont ainsi réglés; le travail de la Municipalité s'en trouve allégé. Un autre sujet d'importance qui a trouvé une issue favorable est celui de l'ASPAIRE. Le Conseil sera tenu au courant lorsque toutes les autres parties prenantes, Conseils généraux ou communaux, l'auront accepté. Toutefois un grand travail reste à faire dans le domaine de la réciprocité de l'utilisation des locaux. Enfin, le giratoire de la Couronnette qui a abouti ce soir. Pas une semaine ne s'écoule sans que la Municipalité ne reçoive un courrier ou un appel de la part d'un avocat ou d'un autre. Le vote de ce soir est un appui conséquent au dossier. Ceci donne du courage à la Municipalité pour conduire et mener à bien les dossiers pour lesquels des préavis vont être présentés. Par exemple le règlement du personnel, Rodéo 2, la Grand Rue.

M. Nicolo demande quelle est la position de la Municipalité à propos de la pétition pour des logements à loyers modérés qui a été déposée lors du dernier Conseil.

M. Belotti annonce que le traitement de cette pétition figure à l'ordre du jour de la prochaine séance de Municipalité.

Le Président lève la séance à 20h40 et donne rendez-vous aux conseillers le 3 novembre 2009.

Au nom du Conseil communal

Laurent SCHATZMANN
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire